

28 Novembre 2009

Bouffons tout... même l'OMC!

“Du 30 novembre au 2 décembre 2009, se tient à Genève la conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette conférence a pour but de poursuivre le cycle de Doha* qui devrait être conclu fin 2010. 80% des accords concernent l'agriculture, y compris le commerce des denrées. Ils visent à réduire « les obstacles » au libre-échange, à « aider » les producteurs de marchandises, les exportateurs et les importateurs à leurs activités.

En fait, le projet de l'OMC est un projet de marché mondial total, couvrant tous les aspects de la vie, pour une reproduction sans limites du capital. C'est un projet productiviste qui accélère l'industrialisation du monde, qui gaspille les ressources, et un outil de domination au service des plus puissants. Nous vivons sur une planète qui a des limites, or le développement « durable » ou non épuise les ressources, englutit les territoires, déplace les populations... Partout dans le monde, les paysans et paysannes sont soumis à de fortes pressions que ce soit dans un rendement imposé, dans le choix des semences, engrais et pesticides, ou dans les faibles bénéfices qu'ils et elles tirent de leurs activités. Beaucoup sont sommés de disparaître et de laisser la place à des exploitations de plus en plus grandes, mécanisées, industrielles.

Les communautés paysannes entrent en lutte. Ainsi en Inde, plus de 50 000 cultivateur-trice-s se sont rassemblé-e-s et ont manifesté pour protester contre l'OMC début septembre au grand mépris de la classe dirigeante, tout comme actuellement en Suisse pour la grève des laitiers. Allions-nous avec les paysan-nes, notre autonomie passe par la reconstruction d'un tissu social riche où villes et campagnes ne s'opposent plus. Reconstruisons ensemble la paysannerie, pour goûter à l'autonomie!

Sabotons le système qui nous aliène, commençons par son idéologie et émancipons-nous dans la résistance!



Manifestation Internationale Anti-OMC

28 Novembre 2009, 14H Place Neuve, Genève

Jours d'Actions: 30.11. – 02.12.09

www.anti-wto.ch

AGENDA DES MOBILISATIONS ANTI-OMC

Samedi 28 novembre

Manifestation Internationale Anti-OMC, 14H Place Neuve, Genève.

“Anti OMC night” (soutien à Agropoly et l'Usine): musique, projections, infos, bières, T-Shirt artisanaux et autres subversions... à l'Usine au Zoo et Moloko www.usine.ch

Musique, fanfare et rencontres festives... à la salle communale de Plainpalais

Soirée “Bouffons tout...même l'OMC!” festif, drôlatique & subversif!

Le menu sera épicé d'une entrée de soutien, d'un plat d'alternatives et d'un dessert libertaire avec ou sans le café... à l'Ecurie des Cropettes

Dimanche 29 novembre

Toute la journée, à la salle communale de Plainpalais

Des discussions en groupes de travail avec des personnes des mouvements du Sud sur trois thèmes: Commerce et Climat ; Commerce et Crise, finance...; Commerce et Agriculture.

Lundi 30 novembre

Au mercredi 02/12 – CIGG Présence militante chaque midi devant le lieu des négociations

Lundi 30 novembre

20h, au Sputnik (Usine)

Projections & débats (prog. à venir)... Nous entrons en action sur le vaste thème de “Crise” et son commerce!

Mardi 01 décembre

19h, salle communale de Plainpalais Soirée de la Caravane «Du Commerce au Climat» qui rejoindra Copenhague. Avec un paysan d'Inde, une femme Maori et une femme équatorienne d' “Accion Ecologica/Oil Watch”.

Mardi 01 novembre

20h, Ilôt 13
Projection de “Another world is

plantable” & débat sur les jardins urbains et alternatives alimentaires à Buenos Aires, en présence de la réalisatrice Ella von der Haide.

Du 28 novembre au 02 décembre

Exposition sur les jardins urbains à Barcelone de Stefanie Fock stefanie.fock@yahoo.es / <http://stefaniefock.wordpress.com> (Salle communale de Plainpalais)

Plus d'infos sur:

www.anti-wto.ch, www.anti-omc2009.org, www.autonome.ch, www.indymedia.ch/fr/

Plus de paysannes et de paysans!

Compte rendu du rassemblement «RECLAIM THE FIELDS»

Du 30 septembre au 5 octobre 2009, à l'initiative du collectif « Reclaim the Fields », plus de 300 jeunes européen-es se sont retrouvés à la ferme collective « Le Maquis », près de Minerve dans l'Hérault (F). Durant ce rassemblement ont eu lieu de nombreuses discussions et ateliers pour réfléchir ensemble à la problématique paysanne et aux difficultés d'implantation dans le milieu pour les jeunes désireux/ses de s'installer en agriculture. Les thèmes abordés étaient nombreux: agriculture urbaine, fermes collectives, accès aux semences, formation agricole, critique du syndicalisme paysan, alternatives de financement. Les participant-es étaient dans un état d'esprit de rencontres, de partage d'expériences, conscient-es de l'urgence de changer l'agriculture actuelle. La volonté étant de passer d'un modèle d'agriculture productiviste et polluante, menant à la mort des campagnes, à une agriculture paysanne, basée sur une production locale, socialement viable et écologiquement réfléchie.

Ce rassemblement a débouché sur une action devant les grilles du bureau de la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) à Montpellier. Cet organe français est chargé de distribuer les terres agricoles et d'aider les jeunes à l'installation mais aide surtout, dans les faits, les grosses entreprises à s'agrandir! Cette action, qui a permis un contact forcé avec le directeur, a également rendu visibles les difficultés de l'accès à la terre (peu ou pas de terrain disponible, prix inaccessibles, spéculation foncière, ...).

C'était en octobre. La réflexion continue et les actions prennent forme. Outre préparer ton jardin pour l'année prochaine, répare ton tracteur et vient manifester contre l'OMC le 28 novembre à Genève!

Pour info:

www.anti-omc.ch
www.reclaimthefields.org
www.viacampesina.org
www.uniterre.ch



La farce cachée de la justice

Suite à l'affaire d'infiltration du groupe attac par Securitas, nous avons appris que le GAR avait également été infiltré.

Le 12 septembre 2008, le GAR a déposé une plainte pénale auprès du Juge d'instruction pénale contre F. Decreuze, espionne de Securitas, et tou-te instigateur/trice ou complice. La plainte porte sur des violations de la Loi sur la protection des données, ainsi que l'atteinte à l'honneur et l'escroquerie.

Traitement de la justice pénale

En date du 24 septembre 2008, Maître Lob, avocat du GAR, a informé le Juge d'instruction que la plainte concernait tous les délits que l'enquête pouvait révéler, notamment les infractions dans le domaine du secret ou dans le domaine privé, ainsi que l'espionnage économique et politique.

Le 9 décembre 2008, Me Lob a demandé à prendre connaissance du dossier. Le 18 décembre 2008, nous avons eu accès à celui-ci, hormis la pièce 12», pièce qui comprend un «lot de 3 documents», constituant les rapports écrit par F. Decreuze au sujet du GAR.

Nous avons également appris que le Juge chargé de l'affaire était M. Jacques Antenen, les prévenu-e-s F. Decreuze, G. Monneron et Nestlé.

Le dossier contient un seul et unique procès-verbal d'audition, celui de F. Decreuze. Elle confirme qu'elle a infiltré le GAR pour le compte de Securitas, sous les ordres de G. Monneron. Elle confirme également avoir reçu un abonnement CFF au nom de Shanti Müller.

C'est donc la seule personne qui a été entendue dans le cadre de cette affaire.

En consultant le dossier, nous avons appris que le Juge d'instruction a écrit à l'avocat de Nestlé et non à celui de F. Decreuze afin d'obtenir la fameuse «pièce 12», que celui-ci a par ailleurs refusé de transmettre. Après quelques échanges de courrier, l'avocat de Nestlé a remis la «pièce 12» au Juge d'instruction, tout en précisant que cela ne signifiait pas que Nestlé avait donné à F. Decreuze ou à Securitas un mandat d'infiltration du GAR.

Dès le 6 janvier 2009 a débuté la saga de la «pièce 12». Le Juge d'instruction refusait de nous transmettre cette pièce essentielle du dossier.

Le 14 février 2009, à la demande de notre avocat, le Juge d'instruction a prononcé une ordonnance nous donnant accès à la «pièce 12».

En mars, l'avocat de F. Decreuze a déposé un recours auprès du Tribunal d'accusation demandant l'annulation de l'ordonnance nous donnant accès à la «pièce 12», c'est-à-dire l'accès à notre dossier! Il attaquait, notamment, notre qualité d'agir: il prétendait que notre groupe n'est pas une véritable association et demandait la production de pièces justificatives, telles nos procès-verbaux de séances...

Le 14 avril 2009, le Tribunal d'accusation a confirmé que nous avons droit à la consultation de l'entier de notre dossier. Il reconnaissait donc notre qualité d'agir. Le même jour, il rejetait notre recours contre le refus d'assistance judiciaire, au motif, précisément, que le GAR n'est pas une personne

physique. Le Juge d'instruction a cependant encore essayé de nous rendre difficile l'accès au dossier: il a demandé à notre avocat de présenter les pièces requises par l'avocat de F. Decreuze, afin de prouver notre qualité d'association! Notre avocat a pu finalement obtenir qu'il renonce à cette exigence.

Au mois de mai, nous avons pu enfin prendre connaissance de la «pièce 12». Elle contient une quarantaine de pages de rapports nous concernant établis par F. Decreuze. Dans ces pages figurent les identités des membres du GAR, leur description physique, des photographies de certain-e-s d'entre-eux/elles, leurs coordonnées, leurs activités au sein du GAR et/ou dans d'autres groupes militants et les activités du GAR.

Ces rapports sont présentés sous forme de synthèse, ce qui nous laisse supposer l'existence de notes, voire d'enregistrements sonores, ayant servi à leur rédaction. Ces notes et/ou enregistrements sonores n'ont pas été produits.

Le 15 juin 2009, Me Lob a écrit au Juge d'instruction un courrier concernant la «pièce 12»: il a demandé des compléments d'instruction portant notamment sur les supports utilisés par F. Decreuze pour rédiger ces rapports. Depuis lors, nous n'avons aucune nouvelle.

Traitement du point de vue du PFPDT

(Préposé fédéral à la protection des données et de la transparence)

D'emblée, nous avons présenté notre situation au PFPDT, qui a enregistré notre demande. À deux reprises, nous lui avons demandé de nous faire connaître l'avancement de ses travaux. Dans un premier temps, le PFPDT nous a fait savoir qu'il attendait de connaître les conclusions pénales de l'affaire Attac. Comme celle-ci a abouti à un non-lieu pour cause de prescription, le PFPDT nous a écrit, en date du 24 septembre 2009, pour nous indiquer que Securitas déclare ne pas avoir constitué de fichiers nous concernant et que, dès lors, il est dans l'impossibilité d'agir. Il conclut son courrier par cette déclaration:

«Nous vous informons que le PFPDT continue son activité de surveillance auprès de la société Securitas SA sous l'angle de l'annonce obligatoire des fichiers (art. 11a LPD). La direction régionale de Lausanne de la Société Securitas SA nous a indiqué qu'elle ne dispose d'aucun fichier à déclarer conformément à l'art. 11a LPD. Le PFPDT doute qu'une telle société ne détienne aucun fichier de données personnelles dans le cadre de ses activités.»

Traitement politique au niveau cantonal

Au niveau du canton de Vaud, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont renoncé à créer une commission extra-parlementaire pour faire la lumière sur les activités de Securitas et sur les liens entre ces activités et la police cantonale. La Cheffe du département concerné, J. De Quattro s'est contentée de mandater un «expert», en la personne de l'ancien Juge cantonal Fr. Jomini. Celui-ci a rendu un rapport au mois de novembre 2008. Le rapport laisse apparaître: que l'expert n'a interrogé que les responsables de la police cantonale et fédérale; que ses conclusions sont quelque peu confuses lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelle mesure la police cantonale était au courant des activités de Securitas et quelles informations elle en a retiré. Pour plus de

et de la politique politicienne

détails, nous vous renvoyons à notre prise de position de février 2009, que nous avons transmise aux conseillers et conseillères d'Etat, ainsi qu'aux signataires des interpellations déposées au Grand Conseil sur ce sujet.

Nous n'avons eu aucune suite à nos remarques. Quant au débat au Grand Conseil au sujet des interpellations en question, il s'est soldé par une non-entrée en matière. En définitive, tout le monde s'est contenté de la réponse du Conseil d'Etat, fondée sur le rapport Jomini et sur la position du Conseil Fédéral.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, le GAR a entrepris un certain nombre de démarches utilisant les canaux mis à disposition par l'Etat de droit. Nous entendions obtenir d'une part des clarifications concernant les informations récoltées par Securitas et sur la légalité de ces activités; d'autre part, un débat public et politique sur ces pratiques d'espionnage et de fichage.

Nous devons d'emblée avouer que, compte tenu de nos expériences dans ce domaine, nous n'avions

pas beaucoup d'illusions quant à l'aboutissement de ces démarches. Nous constatons aujourd'hui que les instances impliquées se sont employées soit à noyer le poisson, soit à faire le constat de leur propre impuissance.

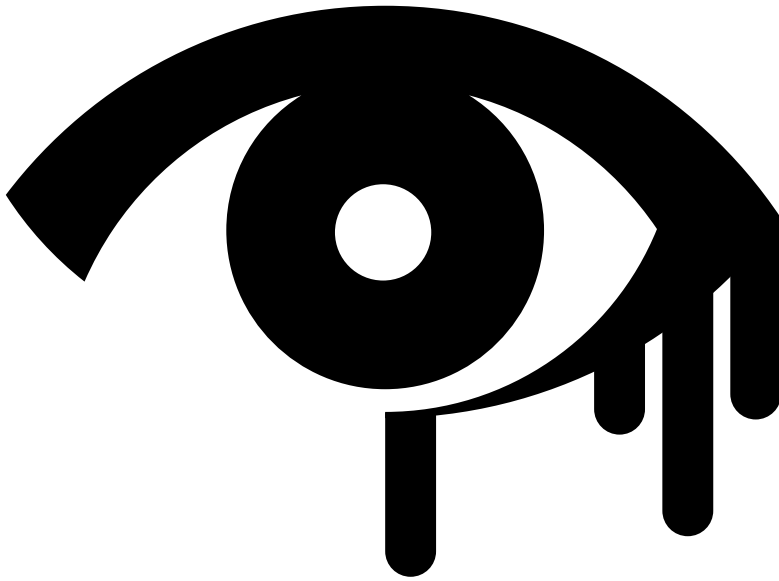
Le Juge d'instruction a déployé tous les efforts possibles pour éviter d'instruire et pour poser des obstacles à notre accès aux pièces. Nous nous attendons comme dans le cas d'Attac à ce que, après avoir bien traîné les choses en longueur, le juge prononce un non-lieu, pour des raisons de prescription.

Le PFPDT comptait, lui, sur la justice pénale pour pouvoir fonder son intervention, mais il est resté bredouille et, face aux déclarations de Securitas, il avoue qu'il n'a aucun moyen d'investigation.

Les politiques, quant à eux/elles, ont fait quelques gesticulations d'usage, pour la forme, et n'ont produit que des conclusions en langue de bois.

Pour notre part, nous dénonçons publiquement ces agissements ou plutôt ces manques d'agissements, qui suggèrent la collusion entre les milieux d'affaires et les institutions de l'Etat de droit.

Le GAR, Lausanne, octobre 2009



SQUAT DE CHÉSEREX

Retrait des plaintes pénales*Migros

Le volet pénal de l'affaire de l'ex squat de Chésereux est réglée. Le collectif comparaisait devant la Cour de Nyon le 19 octobre dernier, dans le cadre des plaintes pénales de violation de domicile déposées par la propriétaire à son encontre. Il s'agissait du jugement en recours, un premier jugement de 120 jours-amendes fermes ayant été cassé, et une affaire civile de dommages et intérêts ayant lieu parallèlement à la Cour civile, pour 196'000 francs. Pour mémoire, le collectif avait, lui, porté plainte à la suite de l'évacuation forcée, exécutée par la propriétaire et son avocat à l'aide d'une entreprise de sécurité privée et des services de déménagement le 4 avril 2009. Cette plainte visait à permettre un rapport de forces dans la lourde procédure alors en cours.

Rappelons qu'à l'époque, les deux parties avaient négocié une restitution des locaux pour la fin de mai lors d'une séance de conciliation devant la Cour civile cantonale. La précipitation de ce printemps était motivée par la prétendue urgence des travaux de transformation... A ce jour, pas de travaux, mais une mise à l'enquête publique publié mi-octobre dans la Feuille d'avis officiels.

Le Juge Bruttin a réussi, au nom du "bon sens" et du refus de tout jugement politique, à convaincre la propriétaire de retirer sa plainte, sa propriété maintenant récupérée, contre le retrait des plaintes du collectif...

La suite au Civil.

"Migras" pression contre la Migros

Une nouvelle campagne militante s'attaque à la vente de foie gras par la Migros. Cette entreprise, à en croire leurs pubs et leurs belles paroles, serait un modèle de respect pour les (animaux) humains, les animaux (non humains) et l'environnement.

De quoi rire jaune quand on voit les produits présents dans les rayons des magasins. Le respect n'existe pas, la course au profit fait la loi. Un des produits les plus tragiques, de par son mode de production cruel, n'est autre que le roi des Fêtes, le foie gras. Disparu des rayons de Denner, de la Coop et des magasins Migros alémaniques, les produits du gavage sont toujours présents dans les rayons romands.

Chaque année, ce sont plus de 80 millions d'oiseaux gavés et tués pour ce luxe. Les animaux ne sont pas des objets de production, ils ont des droits, dont celui de ne pas être exploités et torturés!

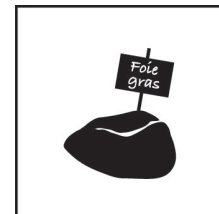
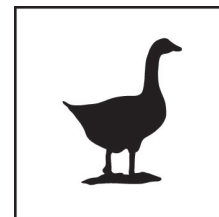
Nous (stopgavage) demandons à la Migros de renoncer à la torture des oies et des canards, et ainsi à la vente du foie gras! Du 21 novembre au 24 décembre, des dizaines d'actions de pression vont avoir lieu en Suisse romande contre la Migros: manifestations, performances, stands, tracts, etc.

Foie gras?

Le foie gras est le foie d'un animal qui a subi le gavage durant les douze derniers jours de sa courte vie. Un tube de 25 cm enfoncé deux fois par jour de la bouche à l'estomac pour y administrer de force des aliments déséquilibrés. Diarrhées, blessures et maladies sont le quotidien de ces canards. Pour ceux qui ne mourront pas avant le transport vers l'abattoir, l'érogement marquera la fin des souffrances.

Ramené à l'espèce humaine, le gavage représente l'ingurgitation de 15 kg de maïs par jour. Une personne de 60 kilos en pèserait 90 après douze jours.

(Infos: www.stopgavage.com)



Les faiseurs de Congolais-e-s

Depuis février 2008, une délégation mixte se rend régulièrement en Suisse pour identifier de personnes venant de RDC (République démocratique du Congo). C'est sur cette base que les autorités suisses établissent des laissez-passer pour renvoyer les réfugiés déboutés. Depuis quelques mois, les vols spéciaux à destination de la RDC et de l'Angola se multiplient. Augenauf et le collectif droit de rester (membre de la coordination asile) dénoncent ces renvois et la délation dont se rend coupable l'Etat auprès de ces régimes dictatoriaux.

La convention

Le 23 février 2008 une représentante de la RDC (République démocratique du Congo) et un représentant de la Suisse signent une convention sur la gestion concertée de l'immigration illégale. L'accord prévoit surtout qu'une délégation congolaise mixte composée d'experts du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et de la direction générale de la migration, se rende régulièrement en Suisse. Les coûts du voyage et du séjour seront pris en charge par la Suisse.

Cette «délégation mixte» est venue à plusieurs reprises en Suisse. Sa tâche: établir la nationalité congolaise de réfugiés déboutés ou de personnes sans papiers, afin que l'on puisse les renvoyer de force dans ce pays. Après l'établissement d'un laissez-passer, la plupart de ces réfugiés sont arrêtés et renvoyés de force (avec au moins le double de policiers à leurs côtés).

Dans l'accord entre la Suisse et la RDC, il est prévu que la Suisse informe les autorités congolaises au sujet de chaque renvoi, par vol spécial ou vol de ligne. De plus, dans l'article 6, il est dit clairement «personne ne sera renvoyé sans moyen (sans argent) en RDC».

Augenauf a tenté de garder contact avec les personnes renvoyées en RDC, mais cela n'a pas été possible, les contacts étant souvent rompus rapidement. Il semble cependant que d'après les témoignages recueillis, ces personnes renvoyées n'ont aucun moyen financier pour survivre dans un pays où la corruption est très répandue.

La visite de la délégation.

«Tu es congolais! Tu connais si bien les noms de Makala (la prison centrale de Kinshasa) et tu sais où cela se trouve! Seul un Congolais peut savoir cela!» La voix devient plus aigue au moment du verdict énoncé par l'un des participants de cette délégation. Nous sommes en octobre 2008, à l'office des Migrations à

Berne. C'est là que les personnes sont convoquées sans que soit mentionnée le sujet de la délégation. Après avoir attendu dans une salle d'attente gardée par un Securitas, la personne convoquée prend place à une longue table. C'est là que se tiennent quatre hommes représentants du Congo et un représentant de l'Office des Migrations. Sur la table, de nombreux snacks et boissons uniquement pour les officiels! Personne n'est présenté, ni les noms, ni les fonctions...même le représentant suisse reste anonyme. Les hommes du Congo ont tous devant eux des tableaux excel sur lesquels se trouvent environ sept entrées.

«Où es-tu né? Comment s'appelle ta mère, et ton père? Quelle langue parles-tu? Quel âge as-tu? As-tu des enfants? Où vivent tes enfants? Es-tu marié? Où as-tu grandi? Dans quel quartier? Plus précis!» autant de questions auxquelles sont censés répondre les réfugiés déboutés. Les interrogateurs anonymes montrent parfois qu'ils ne croient pas aux réponses données...La personne interrogée doit répondre rapidement et clairement, mais n'a pas le droit de poser des questions, ni de faire des remarques. Tout est fait selon un scénario bien rôdé. Cela ressemble assez au système des auditions pratiquées dans le processus de demande d'asile. Les interrogateurs veulent aussi connaître les détails sur le parcours suivi par les réfugiés (lieu de transfert, haltes en transit, lieux de résidence dans les pays de transit, etc...).

«Vas-tu rentrer volontairement au Congo? Et si on te donne de l'argent?»

A la fin, l'interrogatoire en question a tourné en débat tendu, alors que la personne interrogée a commencé à protester, dénonçant des allégations mensongères faites à son encontre. Un des représentant anonyme a alors adressé une menace subtile «Je vais bientôt te le prouver». L'employé de l'OdM a alors stoppé l'entretien et la personne interrogée a pu quitter le bureau. Libre, mais jusqu'à quand?

Interlocuteurs anonymes

On ne sait pas exactement à quel point ces interrogateurs anonymes de Kinshasa connaissent le dossier des personnes interrogées. Savent-ils quel est le motif de la fuite? Connaissent-ils l'histoire de la personne qui a fait sa demande d'asile? On ne sait évidemment pas non plus quelle fonction ils occupent auprès des autorités congolaises. Sont-ils des policiers? des employés du renseignement? Des travailleurs sociaux qui veulent simplement aider leurs concitoyens exilés à revenir au pays – et en passant accepter un petit voyage trimestriel en Suisse comme dédommagement pour leur peine?

Ce qui est clair en tout cas, c'est que si les autorités suisses et le tribunal administratif se trompaient à nouveau en refusant l'asile à des opposants, le comité d'accueil à Kinshasa serait lui bien informé et prêt.

Article librement traduit et adapté du journal d'Augenauf, octobre 2009 (Die Kongomacher)

L'AGENDA

NOVEMBRE

Ven 27 | ESPACE AUTOGERE

20H Info sur les mouvements alternatifs en Chine et au Japon: Présentation par des activistes chinois et japonais, Projection, Repas... avec tofu maison

- Situation sociale actuelle
- Mouvement punk en Chine
- Mouvement sociaux au Japon
- 1^{er} Centre autogéré en Chine

DÉCEMBRE

Ven 4 | ESPACE AUTOGERE

Fête de soutien aux squatters BâloisES
22h Concerts: SONIDO Z (Latin), RAGGUMBIANS (Heavy-Reggae)

Sam 5 | BERNE

Manif contre le fichage ADN et l'Etat fouineur 14h Heiliggeistkirche.

Mer 9 | ESPACE AUTOGÉRÉ

20H Débat: "Contrôle des espaces urbains et résistances" avec diversES intervenantES
Org. OSL

Sam 12 | LAUSANNE

journee d'actions contre le foie gras, dont une manif de 15h à 17h devant Migros Metropole.

Sam 12 | ESPACE AUTOGÉRÉ

Soirée organisée par le "Collectif droit de rester": 19h projection du film "Débouté-e-s Debout" suivi de témoignages et débats sur la situation et les résistances des migrant-e-s soumis-e-s au régime de l'aide d'urgence 21h Repas

Ven 18 | ESPACE AUTOGÉRÉ

20H Fête féministe NON-MIXTE
Bouffe suivie de dégustation de

bières artisanales

et disco avec Roberta Zombini (djane Lôzane)

et ptêtre d'autres surprises aussi.....

Sam 19 | ESPACE AUTOGERE

22h Disco Roller

Sam 26 | ESPACE AUTOGERE

21h N comme Noël, N comme Noubas des amiES. Soupe, concerts, Dj... •The SENILES (punk rock) • PERRINE & les GARÇONS (garage) • KILL THE GUITAR (no style all garage) • STUMMM'S (rock 70's) • WILD GUY solo (rock garage) • BIG PAPA LORENZO (rock bordélik) • DJ Fif One

JANVIER

Sam 16 | ESPACE AUTOGERE

La Sauce (Hip-hop)

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

- Tous les jeudi, 20h 'POTAGE DE PLOMBS' - repas végétarien-lien
- 'LA BARBUE' - bar non-mixte femmes, tous les premiers vendredis du mois dès 20h! ESPACE AUTOGÉRÉ
- Tous les mardis 20h bouffe pop AU SQUAT DU RADO

ADRESSES

- ESPACE AUTOGÉRÉ, César-roux 30, Lausanne. www.squat.net/ea
- CINÉMA OBLO, Av. de France 9, dernier sous-sol, Lausanne. www.oblo.ch
- CIRA, Avenue de Beaumont 24, 1012 Lausanne. www.cira.ch
- DÉZERT, Pierrefleur 72, lôz
- SALON DE THÉ - LAITERIE, Martery 23, Lôz
- SQUAT DU RADO - Vallon 1 Bussigny